
Lettre des officiers municipaux de Pontailler-sur-Saône, district de Dijon, sur la suppression du pain bénit, des signes extérieurs du culte catholique et des matériaux précieux dans les églises, lors de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des officiers municipaux de Pontailler-sur-Saône, district de Dijon, sur la suppression du pain bénit, des signes extérieurs du culte catholique et des matériaux précieux dans les églises, lors de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 186;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37307_t1_0186_0000_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37307_t1_0186_0000_8)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit l'adresse de la Société populaire de Bacqueville (1).

La Société populaire de Bacqueville, district de Dieppe, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Quels que grands que soient les travaux qui, sans cesse, vous occupent, nous ne craindrons pas de vous en distraire un moment par le tableau rapide, mais fidèle, des principaux objets qui ont occupé notre séance du 17 frimaire. A peine cette séance fut-elle ouverte qu'on nous annonça nos jeunes concitoyens de la première réquisition, et aussitôt ils furent introduits dans notre enceinte, au milieu des applaudissements et des cris répétés de : *Vive la République! Vive la Montagne!* Nous eûmes alors la double satisfaction de voir que parmi ces jeunes défenseurs de la République, il y en avait quelques-uns qui n'avaient pas encore l'âge requis par la loi, et d'autres qui, s'étant déjà signalés à la grande affaire de Jemmapes, profitaient de leur congé pour aller affronter de nouveaux périls; disons mieux, pour aller cueillir de nouveaux lauriers.

« Sur ces entrefaites, un des membres de notre Société monta à la tribune. Enflammé par la beauté du sujet qu'il allait traiter, il prononça un discours très véhément, très patriotique et analogue à la circonstance. Après quoi, les jeunes soldats de la République prêtèrent le serment de vivre libres ou de mourir. L'allégresse était universelle. Plusieurs sociétaires demandèrent et obtinrent successivement la parole, et, dans chacun de leur discours, on apercevait tous les élans du patriotisme le plus ardent, du républicanisme le plus fortement prononcé. Au milieu de ces transports, on vit s'avancer vers le bureau deux membres de notre Société qui portaient, l'un le nom de *Dauphin*, l'autre de *Comte*. Le premier demanda que l'on substituât à son nom celui de *Républicain*; le second, celui de *Sans-Culotte*, et la Société applaudit à ces sacrifices.

« Divers dons patriotiques furent déposés sur le bureau. L'amour de la liberté, l'amour de la patrie enflammaient tous les regards, se peignaient sur toutes les physionomies; enfin des hymnes, des chansons patriotiques terminèrent cette séance.

« Législateurs, il nous serait impossible de vous exprimer combien l'esprit révolutionnaire s'est fortifié dans notre canton depuis que la Société populaire y est établie. Chaque jour, on voit terrasser les préjugés; chaque jour, on voit s'étendre les progrès de la philosophie; il est vrai que quelquefois encore, on entend les cris obscurs et mal articulés du fanatisme mourant; mais encore quelques semaines, et il n'en sera plus question.

« Mandataires d'un peuple souverain, l'aurore du bonheur commence à luire sur le sol des hommes libres. Hâtez-vous donc de mettre la dernière main à votre ouvrage; hâtez-vous de nous faire recueillir les fruits de notre sublime et immortelle révolution, de nous faire jouir sans trouble et sans orage des bienfaits que

doit procurer à toute une nation le plus sage, le meilleur des gouvernements.

« LUMIÈRE, président; BOULLET, secrétaire.

« A Bacqueville, ce 20 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible. »

Les officiers municipaux de la commune de Pontailier (Pontailier-sur-Saône), district de Dijon, écrivent que dès le 20 brumaire ils avaient supprimé le bain béni, que le 1^{er} frimaire ils avaient fait enlever tous les signes extérieurs du culte catholique et toutes les matières d'or ou d'argent qui se trouvaient dans ces églises, qui se montent à 50 marcs, non compris des galons, et que pour éviter des frais de transport ils ont envoyé le tout au district de Dijon.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des officiers municipaux de Pontailier-sur-Saône (2).

« Pontailier, le 26 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Le 5 de ce mois, le citoyen Pierre Porcherot, vieux militaire de ce lieu et qui a servi près de quarante-quatre ans, a déposé à cette municipalité la croix de Saint-Louis dont il était décoré. Nous l'adressons à la Convention nationale, en l'invitant de continuer l'extirpation de tous les tyrans.

« Nous te prévenons que dès le 20 de brumaire le conseil général de cette commune avait supprimé le pain béni, que le 1^{er} frimaire, il avait fait enlever tous les signes extérieurs du culte catholique qui étaient dans les rues et sur les chemins, ainsi que de toutes les matières d'or et d'argent qui se trouvaient dans les églises de ce lieu et qui montent à 50 marcs, non compris les galons en or et argent. Pour éviter les frais de transport, nous avons envoyé le tout au district à Dijon; nous t'invitons d'en faire part à la Convention.

« Salut et fraternité.

« Les officiers municipaux de la commune de Pontailier, district de Dijon, département de la Côte-d'Or,

« CARMEL, maire; F. DUVOLLET, officier municipal; ARMAND, officier municipal; LEROUGE, procureur de la commune. »

Les sans-culottes composant la Société populaire de Villefranche-sur-Saône offrent l'adhésion la plus formelle à la loi salutaire qui organise le gouvernement provisoire. Anathème aux fédéralistes, aux conspirateurs et à tous les mal-

(1) Archives nationales, carton C 289, dossier 888, pièce 17.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 56.
(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 864.